Régie
de l'énergie
Québec
Bureau du secrétaire

Le 28 juillet 2010

Par courrier électronique

À : **Tous les participants aux travaux de la Régie**

Objet : **Orientation de la Régie dans le traitement des dossiers réglementaires**

Nous souhaitons, par la présente, vous faire part de l'orientation que prend la Régie dans le traitement des dossiers réglementaires dont elle est et sera saisie.

Dans la foulée du projet de loi 100 et des mesures de réduction des dépenses adoptées par le gouvernement du Québec visant les ministères et organismes, et pour y donner suite, la Régie doit procéder à certaines réductions de son budget de fonctionnement.

Une des conséquences immédiates de ces réductions est que la Régie devra gérer les dossiers dont elle est et sera saisie avec davantage d'efficacité et d'efficience. Ainsi, elle verra à appliquer plus rigoureusement le *Règlement sur la procédure de la Régie de l'énergie*, notamment en ce qui a trait à l'évaluation de l'intérêt des intéressés souhaitant participer aux dossiers. Ainsi, alléguer un intérêt général ne suffira plus et la Régie verra à circonscrire les interventions et observations aux intéressés plus directement visés par ses décisions.

De plus, dans la continuité des efforts déployés depuis plus d'un an maintenant, la Régie verra à identifier encore plus clairement les enjeux dont elle entend traiter dans les dossiers et à s'assurer du respect par tous du cadre ainsi déterminé. Elle verra également à ce que les échéances qu'elle fixe soient rencontrées par tous les participants.

Dans ce contexte d'efforts d'efficience accrus de la Régie, cette dernière s'attend à ce que les participants à ses travaux prennent eux aussi des mesures afin de l'appuyer et diminuer les coûts de la réglementation.

À titre d'exemple, et tel que souligné depuis plusieurs années lors des rencontres annuelles du président avec les participants aux travaux de la Régie, plusieurs groupes d'intervenants ont des intérêts similaires évidents. En effet, quatre (4) groupes représentent les intérêts des consommateurs résidentiels et trois (3) groupes représentent des intérêts environnementaux et de développement durable.

Tour de la bourse
Case postale 001
800, place Victoria, 2e étage
Bureau 2.55
Montréal (Québec) H4Z 1A2
Téléphone : 514 873-2452 poste 221
Télécopieur : 514 873-2070
www.regie-energie.qc.ca

La Régie estime que, comme cela s'est fait à quelques reprises dans le passé, ces groupes devraient notamment voir à unir leurs efforts dans la défense des intérêts qu'ils représentent, par le biais de procureurs et d'experts communs et en favorisant toute autre voie d'allégement possible.

Une telle mise en commun de ressources aidera non seulement la Régie à atteindre les objectifs d'efficience fixés par le gouvernement mais permettra également une diminution importante des coûts de la réglementation, à l'avantage de l'ensemble des consommateurs d'énergie québécois, ultimes responsables d'acquitter ces coûts.

En d'autres mots, puisque l'objectif visé par la Régie est la réduction des coûts de la réglementation pour les consommateurs que plusieurs d'entre vous représentent, la Régie est confiante que vous l'accompagnerez dans cette démarche.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à la présente et vous prions d'agréer l'expression de nos sentiments distingués.

Véronique Dubois, avocate
Secrétaire de la Régie de l'énergie

VD/as

c.c. M. Jean-Paul Théorêt
Président de la Régie de l'énergie